

LES PRINCES DE PALMYRE

PAR

Michel GAWLIKOWSKI

La façon dont Palmyre, ville libre de l'Empire depuis Hadrien¹, s'est transformée, au cours du III^e siècle, en une «sorte de principauté arabe», selon l'expression de J. Starcky, n'a jamais été claire. Les sources épigraphiques sont lacunaires, les récits d'historiens antiques qui nous relatent l'aventure palmyrénienne ont peu de valeur, les restitutions modernes qui en dépendent restent nécessairement hypothétiques. Cependant, malgré certaines différences d'appréciation, une version commune est acceptée dans ses grandes lignes. Nous allons la résumer, avant d'exposer les conclusions sensiblement différentes qui nous ont été imposées par un document nouveau, découvert récemment par Khaled As'ad et que nous publions avec lui ailleurs².

Il est donc généralement admis que les princes de Palmyre formaient une dynastie. Le grand Odainat, vainqueur des Perses et «roi des rois», est présenté comme héritier d'une lignée déjà établie à la tête de la cité du désert lors des troubles qui ont suivi le règne des Sévères. La puissance de la famille, fondée avec Odainat l'Ancien et son fils Hairan, a connu sous Odainat le Jeune un développement considérable, pour culminer après sa mort avec l'usurpation de sa veuve Zénobie, qui, au nom de ses enfants, entendait créer un Empire d'Orient. Cette entreprise, parallèle à celle, plus durable, des empereurs gaulois, s'est vite terminée par la débâcle que l'on sait et la déchéance de la cité caravanière.

Les problèmes qui subsistent concernent en premier lieu la chronologie et les rapports familiaux. Si les événements relatifs à Zénobie semblent désormais datés avec

1. D'après le titre de *Hadriana Palmyra* que la cité porte depuis 131, cf. H. SEYRIG, *Syria* 22 (1941), p. 164 et 171 (= AS III, p. 151 et 158). Ce statut n'est pas contredit par le fait que d'anciennes dispositions des

gouverneurs restent en vigueur après cette date, malgré J. TEIXIDOR, *Palmyre un port romain du désert (Semilica* 34, 1984), p. 91-92.

2. KH. AS'AD et M. GAWLIKOWSKI, *Syria*, à paraître.

précision³, la carrière d'Odainat n'est approximativement connue qu'à partir de 258. De même, les études de D. Schlumberger et d'H. Seyrig (ci-après, notes 9 et 10) ont élucidé, autant qu'il était possible, la question embrouillée des fils d'Odainat, mais son ascendance demeura l'objet de restitutions plutôt arbitraires. Il s'agissait essentiellement de situer ce personnage par rapport aux titulaires de plusieurs inscriptions manifestement relatives à la même famille : d'abord à Septimius Odainat fils de Hairan fils de Wahballat Nasôr, sénateur romain, puis « chef de Palmyre », attesté par deux inscriptions non datées, ensuite à Septimius Hairan fils d'Odainat, qui portait ces deux mêmes titres à la fois, en octobre 251, d'après une bilingue qui traduit « chef de Palmyre » par « l'exarque des Palmyréniens »⁴. Tous les textes attribués au grand Odainat omettent en effet son patronyme.

Selon l'interprétation communément admise, Odainat fils de Hairan aurait reçu son gentilice de Septimius de Septime-Sévère, avant de s'élever aux fonctions que nous lui connaissons⁵. Cet Odainat l'Ancien, dont on retrouvait d'autres mentions dans une inscription de Tyr et un fragment anonyme du continuateur de Dion⁶, est considéré comme le père de l'exarque Hairan. Odainat époux de Zénobie serait soit un autre fils d'Odainat l'Ancien, soit le fils de Hairan, auquel il aurait en tout cas succédé comme maître de Palmyre. La première mention d'Odainat le Jeune datait de 258, date à laquelle il est qualifié de « clarissime consulaire », c'est-à-dire gouverneur de province ; en même temps, son fils Hairan est appelé simplement « clarissime », titre qui convenait à tout membre de l'ordre sénatorial⁷. Bientôt, à la suite de la suppression par Odainat de l'usurpation de Quietus à Émèse, et surtout de ses victoires sur les Perses, il est gratifié par Gallien du titre de « correcteur de tout l'Orient » et peut-être celui de *dux*⁸ ; non content de ces honneurs, il s'arroge encore le titre de « roi des rois » emprunté au protocole des souverains sassanides, et l'attribue aussi à son fils Hérodien. Ceci se passa vers 262. En 267/268, Odainat et Hérodien (que l'Histoire Auguste nomme Hérode) sont assassinés⁹. La veuve Zénobie prend alors le pouvoir au nom du jeune Wahballat.

Dans son étude sur « Les fils du roi Odainat », Henri Seyrig s'est refusé à identifier, au moins jusqu'à la preuve du contraire, Hérodien avec son frère Hairan, précédemment attesté¹⁰. L'un et l'autre seraient issus d'une première épouse d'Odainat, antérieure à

3. Cf. J. SCHWARTZ, *Les Palmyréniens et l'Égypte*, *Bull. Soc. Archéologique d'Alexandrie* 40 (1953), p. 63-81 ; *Bonner Historia Augusta Colloquium* (1966), p. 185-195 ; H. SEYRIG, *Vhabalathus Augustus, Mélanges K. Michalowski*, Varsovie 1966, p. 659 s. ; M. GAWLIKOWSKI, *Syria* 48 (1971), p. 412-421.

4. Ci-après, textes 1-2 et 4.

5. D. SCHLUMBERGER, *Bull. d'Études Orientales* 9 (1942/43), p. 53 et 59-63.

6. Ci-après, textes 3 et 12.

7. Ci-après, textes 5-9.

8. *CIS* II 3946. Cf. J. G. FÉVRIER, *Essai sur l'histoire politique et économique de Palmyre*, Paris 1931, p. 70-75 ; A. ALFÖLDI, *Berylus* 5 (1938), p. 78-79 ; D. SCHLUMBERGER, *op. cit.*, p. 40, note 4 et p. 42 (refuse à Odainat le titre d'*imperator*).

9. *SHA*, *XXX Tyranni*, 15 ; 16. Cf. texte 10 ci-après. Cf. également H. SEYRIG, *Syria* 18 (1937), p. 1-4 (*AS* II, p. 42-45) et D. SCHLUMBERGER, *Bull. d'Études Orientales* 9 (1942/43), p. 35-50.

10. *AAS* 13 (1963), p. 171-172.

Zénobie. Celle-ci, aux dires de l'Histoire Auguste, en était fort jalouse, préférant naturellement ses propres enfants, Herennianus et Timolaüs. Dans un autre passage, sans doute une glose, la même source affirme cependant que la reine gouvernait au nom de Wahballat, le seul fils d'Odinat et de Zénobie qui soit attesté épigraphiquement et qui a certainement pris la succession paternelle sous la tutelle de sa mère¹¹. Il n'y a pas lieu, pour autant, de contester la réalité des deux autres, qui auraient peut-être survécu à Rome et seraient de ce fait connus dans le milieu sénatorial à la fin du iv^e siècle, lorsque l'Histoire Auguste fut rédigée. Leurs noms pourraient correspondre à Hairan (attesté peut-être par une tessère) et à Taimallat; le premier ne saurait en tout cas être confondu avec son demi-frère, beaucoup plus âgé et sans doute déjà mort à la naissance de son homonyme¹².

Avant d'aller plus loin, il sera utile de rappeler les textes dont nous aurons à nous servir par la suite. Nous citons d'abord les inscriptions déjà connues, dans l'ordre chronologique ou présumé tel, ensuite un passage de l'historien anonyme, et finalement l'inscription nouvelle qui permettra de voir l'ensemble de la documentation sous un jour différent.

1. Fragment au Musée de Palmyre¹³ :

l[y]qr 'dynt br h̄yrn whbl[t r̄š] ' dy tdmwr 'bd 'gylw b[r m]qy h̄dw dn h̄d' mw[tb] ' dnh [wq]rb [mwdq'] wk[n]wn' wmq[lwt ...]

« En l'honneur d'Odinat fils de Hairan Wahballat, [chef] de Palmyre, 'Ogeilû fils [de Ma]qqai Haddûdan Haddâ a fait ce [trô]ne. Il a aussi offert [le foyer, l'au]tel à encens et l'holo[causte ...] »

La restitution des noms d'objets vers la fin de l'inscription n'est pas tout à fait assurée. Il serait en particulier imprudent d'y voir une preuve du culte rendu à Odinat et de considérer, en conséquence, le texte comme posthume¹⁴.

2. Linteau du tombeau familial, remployé dans la porte du bastion ayyoubide du sanctuaire de Bel¹⁵ :

Τὸ μνημῖον τοῦ ταφεῶνος ἔκτισεν ἔξ ἰδίων Σεπτίμιος Ὀδαίναθος ὁ λαμπρότατος συνκλητ[ιχὸς] Αἰράνου Οὐαθαλλάθου τοῦ Νασώρου αὐτῶ τε καὶ υἱοῖς αὐτοῦ εἰς τὸ παντελὲς αἰώνιον τειμήν.

qbr' dnh bn' 'dynt sqlyq' br h̄yrn whblt n̄swr lh wlnwh wln' bnwhy l'lm'.

11. SHA, Aurelianus 38, 1. CIS II 3971.

12. H. SEYRIG, AAS 13 (1963), p. 170; A. BALDINI, *Studia palmyrenskie* 8 (1985), p. 143-152.

13. J. CANTINEAU, *Syria* 12 (1931), p. 138, n° 17; J. T. MILIK, *Dédicaces faites par des dieux*, Paris 1972, p. 317; M. GAWLIKOWSKI, *Le temple palmyrénien*, Varso-

vie 1973, p. 78; H. INGHOLT, *Palmyre bilan et perspectives*, Strasbourg 1976, p. 120.

14. Comme le fait H. INGHOLT, *op. cit.*, p. 129-130.

15. J. CANTINEAU, *Inv.* VIII, 55; CIS II 4202; M. GAWLIKOWSKI, *Monuments funéraires de Palmyre*, Varsovie 1970, p. 202; H. INGHOLT, *op. cit.*, p. 120.

«Ce monument funéraire a construit à ses frais Septimius Odainat, le clarissime sénateur, fils de Hairan Wahballat Nasôr, pour lui et à ses enfants et petits-enfants, pour toujours, en honneur éternel.»

3. Base de statue trouvée à Tyr¹⁶ :

Σεπτίμ(ιον) Ὀδαινάθου τὸν λαμπρότατ(ον) Σεπτιμία Κολ. Τύρος ἡ μητρόπολις.

«A Septimius Odainat, clarissime, Septimia Colonia Tyros, la métropole.»

4. Sur une colonne en place dans la Grande Colonnade¹⁷ :

Σεπτίμιον Αἰράνην Ὀδαινάθου τὸν λαμπρότατον συνκλητικὸν ἕξα[ρχον Παλμυ]ρηγῶν Αὐρήλι[ος Φλαβιανὸς] [Αυ]ρ. Ἡλιοδώρο[υ τοῦ Ρααίου] στρατιώτης λεγ[εῶνος Κυρηνα]ϊκῆς τὸν πατρῶνα τεμῆς καὶ εὐχαριστίας χάριν, ἔτους γζϛ'.

šlm' dnh dy sp̄tmyws ḥyrn br 'dynt snql̄tyq' nhyr' wrš tdmwr dy 'qym lh 'wrl̄ys plynws br mry' plyn' r'y pl̄h' dbl̄gywn' dy bšr' lyqrh byrh̄ tšry dy šnt 563.

«A Septimius Hairan fils d'Odainat, clarissime sénateur, exarque des Palmyréniens (*palm.* : «chef de Palmyre»), Aurelius Flavianus fils d'Aur. Heliodoros ..., soldat de la légion Cyrénaïque (*palm.* : «légion de Bosra»), à son patron en son honneur, en gratitude. Au mois de Tishri, l'an 563» (octobre 251).

L'identification du dédicant avec le *beneficiarius* Flavianus, connu par les inscriptions d'Adraha¹⁸, est due à Ingholt; le patronyme palmyrénien pose toujours un problème.

5. Console de la Grande Colonnade¹⁹ :

[Σεπτίμιον] Αἰράνην τὸν λαμπρότατον υἱὸν Ὀδαινάθου τοῦ λαμπροτάτου ὑπατικοῦ τὸ συμπόσιον σκυτ(έ)ων καὶ ἀσκοναυτοποιῶν τὸν πατρῶνα, ἔτους θζϛ'.

«A Septimius Hairan, clarissime fils d'Odainat, le clarissime consulaire, l'association des corroyeurs et des fabricants de radeaux d'outres, à leur patron. L'an 569» (257/8).

6. Une autre console de la Grande Colonnade²⁰ :

Σεπτίμιον Αἰράνην τὸν λαμπρότατον (υἱὸν) Ὀδαινάθου τοῦ λαμπροτάτου ὑπατικοῦ Οὐορώδης βουλευ[τῆς].

«A Septimius Hairan, clarissime fils d'Odainat, le clarissime consulaire, Wôrôd le bouleute ...»

16. R. MOUTERDE, *MUSJ* 38, II (1962), p. 19-20; H. SEYRIG, *AAS* 13 (1963), p. 162, note 1; J. T. MILIK, *op. cit.*, p. 317; H. INGHOLT, *op. cit.*, p. 121.

17. *CIS* II 3944; *Inv.* III, 16; J. T. MILIK, *op. cit.*, p. 232 et 317; H. INGHOLT, *op. cit.*, p. 130.

18. H. INGHOLT, *op. cit.*, p. 132-133; cf. H. G. PFLAUM, *Syria* 29 (1952), p. 307-330; M. SARTRE, *Syria* 50 (1973), p. 229-230.

19. H. SEYRIG, *AAS* 13 (1963), p. 161.

20. *Ibidem*, p. 161.

7. Console d'une colonne, cour nord du sanctuaire de Baalshamîn²¹ :

Σεπτίμιον Ὀδαίναθον τὸν λαμπρότατον ὑπατικὸν τὸ συμπόσιον τῶν κονετων τὸν πάτρωνα, ἔτους θξφ'.

«A Septimius Odainat, le clarissime consulaire, l'association des *konelai* (probablement 'métallurgistes'), à son patron, l'an 569» (257/8).

8. Console remployée près du Tétrapyle²² :

[Σεπτίμι]ον Ὀδαίναθον [τὸν] λαμπρότατον [ὑπ]ατικὸν [τὸ] συμπόσιον [τῶν] Ουαννων τὸν [π]άτρωνα, ἔτους θξφ'.

«A Septimius Odainat, le clarissime consulaire, l'association des vanneurs (?), à son patron, l'an 569» (257/8).

9. Sur une colonne de la Grande Colonnade²³ :

Σεπ[τίμιον Ὀδαίναθον] τὸν λαμ[πρότατον ὑπατικὸν] συντέ[χνια τῶν χρυσοχ]όων καὶ ἀργυ[ροκόπων τ]ὸν δεσπότην τειμηῆς χάριν, ἔτους θξφ' μηνεὶ Ξανδικῶ.

šlm sptmyws 'dynt nhyr' hpt̄yq' mrn dy 'qym lh tgm' dy qyny' 'bd' dhh' wksp' lyqrh byrh nysn dy šnt 569.

«A Septimius Odainat, le clarissime consulaire, notre seigneur, l'association des orfèvres et des argentiers, en son honneur. Au mois de Nisan, l'an 569» (avril 258).

10. Sous une niche de l'arc monumental²⁴ :

[Β]ασιλεῖ βασιλέων πρὸς [Ὁρ]όντη[... βα]σιλείας τὴν κατὰ [Π]ε[ρ]σῶν νείκην ἀναδησαμένῳ Σεπ[τιμῖ]ῳ Ἡρωδι[ανῶ], Ἰούλιος Αὐρήλιος [Σεπτί]μιος Ο[ὐ]ο[ρ]ώδης [καὶ Ἰούλιος Αὐρήλιος... ἐπίτροπος τῆς δε]σ[π]οίνης κεντηνάριος ἀμφοτέροι στρα[τηγοὶ τῆς λαμ]προτάτης [κ]ολω[ν]είας.

«Au roi des rois, [ayant reçu] près de [l'Or]onte la royauté, couronné pour la victoire sur les Perses, Sep[timius Herodi]anos, (offert par) Julius Aurelius [Septi]mius [W]ôrôd [et Julius Aurelius... procureur de la Maî]tresse, centenaire, tous les deux stra[tèges de l'illu]stre colonie».

Les restitutions sont principalement celles de D. Schlumberger. Le nom du titulaire est certain, lu presque complet par les premiers éditeurs. Ingholt a proposé, pour le second dédicant, «... père de la Maîtresse», celle-ci étant évidemment Zénobie qui ne

21. Chr. DUNAND, *Le sanctuaire de Baalshamin à Palmyre* III, Rome 1971, p. 66, n° 52; cf. J. T. MILIK, *op. cit.*, p. 160-161; M. GAWLIKOWSKI, *Le temple palmyrénien*, p. 36.

22. Chr. DUNAND, *op. cit.*, p. 66, note 2, fig. 2.

23. CIS II 3945; *Inv.* III, 17.

24. *Inv.* III, 3; H. SEYRIG, *Syria* 18 (1937), p. 1-4 (*AS* II, p. 42-45); D. SCHLUMBERGER, *Bull. d'Études Orientales* 9 (1942/43), p. 35-50; H. INGHOLT, *op. cit.*, p. 135.

portait pas encore le titre royal. L'inscription semble contemporaine de l'association d'Hérodien au titre de son père et daterait ainsi d'après 260 ; c'est à partir de 262 que le gentilice de Septimius est attesté pour certains notables de Palmyre, dont Wôrôd, qui le tenaient à coup sûr de par la faveur de Septimius Odainat en tant que souverain (cf. note 5).

11. Dans la Grande Colonnade²⁵ :

šlm sptmyws 'dy[nt] mlk mlk' wmtqnn' dy mdnh' klh sptmy' zbd' rb hyl' rb' wzby rb hyl' dy tdmwr qrtst' 'qym lmrhwn byrh 'b šnt 582.

«Statue de Septimius Odainat, roi des rois et correcteur de tout l'Orient, qu'ont dressée les Septimii Zabdâ, commandant en chef, et Zabbai, commandant de Palmyre, les très puissants, à leur maître. Au mois de Ab, l'an 582» (août 271).

Cette inscription est donc posthume ; elle est strictement contemporaine de celle dédiée par les mêmes personnages à Zénobie, « illustrissime et pieuse reine » (*CIS* II 3972). Le « roi des rois » est encore mentionné dans une inscription fragmentaire datant d'après l'usurpation de Zénobie et Wahballat, donc en 272²⁶.

12. Continuateur anonyme de Dion²⁷. Ce fragment est parfois attribué à Pierre le Patrice.

᾽Οτι τὸν ᾽Οδέναθον τὸν παλαιὸν ᾽Ρουφῖνος ἀναιρεῖ ὡς νεωτέροις ἐπιχειροῦντα πράγμασιν, κατηγόρει δὲ ὁ νεώτερος ᾽Οδέναθος ᾽Ρουφίνου ὡς φονεύσαντος τὸν πατέρα αὐτοῦ. ᾽Ο δὲ βασιλεὺς ἠρώτησε τὸν ᾽Ρουφῖνον διὰ τί τοῦτο ἐποίησεν. ᾽Ο δὲ εἶπεν ὅτι σὺν δίκῃ τοῦτο ἐποίησε· «Καινοῖς γὰρ ἐπεχείρει πράγμασι· καὶ εἶθε ἐπέτρεπές μοι καὶ τοῦτον τὸν ᾽Οδέναθον τὸν υἱὸν αὐτοῦ ἀνελεῖν, καὶ παραχρῆμα τοῦτο ἐποίουν.» Ἦν δὲ ὁ ᾽Ρουφῖνος ποδαλγὸς καὶ χειραλγὸς, παντελῶς μὴ κινήθῃναι δυνάμενος. Καὶ ἔλεγεν αὐτῷ ὁ βασιλεὺς· «Ποία δυνάμει καὶ ποίῳ σώματι θαρρῶν ταῦτα λέγεις ;» ᾽Ο δὲ ἔλεγεν· «Οὐδὲ εἰ ἔτυχον ὑγιῆς ὢν πλέον τῆς νεότητός μου, ἐδυνάμην διὰ τοῦ σώματός μου τίποτε εἰς αὐτὸν ποιῆσαι· ἀλλὰ τῇ σῆ δεξιᾷ κελεύων καὶ διατυπῶν πάντα κατώρθουν. Καὶ σὺ γὰρ αὐτὸς, ὦ βασιλεῦ, οὐ τῷ σώματί σου ἰσχύων ποιεῖς, ἀλλὰ τοῖς στρατιώταις σου κελεύων.» Καὶ ἐπήνεσε τοὺς λόγους αὐτοῦ ὁ Γαλιηνός.

«Comme Rufin avait fait tuer Odainat l'Ancien parce qu'il aurait entrepris une révolution, Odainat le Jeune l'accusa du meurtre de son père et l'empereur demanda à Rufin pourquoi il avait fait cela. Celui-ci affirma l'avoir fait en toute justice : 'Il entreprenait une révolution ; si seulement tu me chargeais de tuer aussi cet Odainat, son fils, je le ferais sur-le-champ !' Or, Rufin souffrait de la goutte aux pieds et aux mains et

25. *CIS* II 3971.

26. M. GAWLIKOWSKI, *Le temple palmyrénien*, p. 100.

27. C. MÜLLER, *FHG* IV (1851), p. 195.

il ne pouvait plus du tout se mouvoir. L'empereur lui répondit : 'Pour pouvoir dire ceci, quelle est ta force et ta vigueur?' Il rétorqua : 'Même si j'avais eu plus de force que dans ma jeunesse, je n'aurais pas pu le faire moi-même, mais j'ai réussi, en donnant les ordres et en mettant tout en œuvre avec ton soutien. Toi-même, empereur, tu n'accomplis pas personnellement ce que tu fais, mais par les ordres donnés à tes soldats.' Alors, Gallien approuva ses paroles.»

13. Enfin, une inscription récemment découverte dans la Grande Colonnade (cf. note 2), maintenant sur une colonne restaurée :

Σεπτίμιον Ὀδαίνα[θον Αἰ]ράνου Ο[ὐαβ]αλλάθ[ου τοῦ Νασώρου] λα[μ]πρότατον [ἔξαρχον Παλμυ]ρηῶν Ἰούλιος Αὐρήλιος Ἀθηακά[θος Ὀ]γήλου Ζαβδιδῶ[λου...] τοῦ καὶ Κωρα, τὸν φίλον στοργῆς ἔνεκεν, ἔτους γξφ' μηνεῖ [Ξανδ]ικῶ.

šlm 'spṭmyws '[dynt br ḥyrn] br whblt nšwr rš['] dy [tdmw]r nhyr' d'bd lh 'ṭqb br 'gylw br zbdbwl br mqymw dmqr' qr' rḥmh lyqrhwn brbnwth byrh nysn šnt 563.

«A Septimius Odainat fils de Hairan fils de Wahballat Nasôr, clarissime exarque des Palmyréniens (*palm.* : 'chef de Palmyre'), Julius Aurelius Até'aqab fils de 'Ogeilû fils de Zabdiḥâl fils de Moqîmû, qui est surnommé Qôrâ, à son ami, par affection (*palm.* : 'son ami, en leur honneur, lors de sa présidence'). Au mois de Nîsan, l'an 563» (avril 252).

Les deux versions du texte se complètent l'une l'autre. Pour les détails de lecture, voir la publication citée. La généalogie et les titres d'Odainat sont assurés par les recoupements du grec et du palmyrénien.

La filiation d'Odainat de l'inscription 13 montre clairement qu'il s'agit du même personnage qu'Odainat des inscriptions 1-2, d'autant plus que les titres qui lui sont donnés, celui de sénateur et celui d'exarque ou «chef de Palmyre», correspondent également. On s'aperçoit ainsi tout de suite que les dates assignées à ces inscriptions étaient beaucoup trop reculées. Partant de l'hypothèse, qui paraissait évidente, que le gentilice de Septimius fut accordé par Septime-Sévère au titulaire lui-même, J. T. Milik place les inscriptions 2-3 en 198 ou peu après et l'inscription 1, qui ne mentionne pas ce gentilice, encore plus tôt²⁸. Notre inscription 13 rend cette chronologie invraisemblable : il aurait fallu qu'Odainat eût gardé la fonction de «chef de Palmyre» pendant plus d'un demi-siècle, sans laisser plus de traces que nous en avons dans l'épigraphie palmyrénienne.

A son tour, H. Ingholt voulait abaisser la date des inscriptions 2 et 3 à 232 environ, en supposant que c'est Alexandre Sévère qui aurait accordé à Odainat le droit de cité romain et la dignité sénatoriale²⁹. Il y a là un malentendu évident, car cet empereur n'a jamais porté lui-même le nom de Septimius. Quant à l'inscription 1, Ingholt l'a

28. *Dédicaces*, p. 317.

29. H. INGHOLT, *op. cit.*, p. 121-122.

considérée comme posthume et relative au culte rendu à Odainat héroïsé, à preuve l'offrande du trône, du foyer et de l'autel, et surtout l'holocauste dont il y est apparemment question. Cependant, ces noms sont largement restitués et le sens général du texte demeure obscur, car la fin manque.

Son auteur 'Ogeilû fils de Maqqai Haddûdan est en tout cas identifié comme le père du symposiarque Septimius Haddûdan connu en 272³⁰. A cette date, le père est mentionné, lui aussi, avec le gentilice de Septimius qui était accordé par le Grand Odainat aux notables de Palmyre à partir de 262 d'après la documentation existante. L'inscription 1 est donc antérieure à cette date : selon l'estimation d'Ingholt, elle serait de 250 environ. Nous savons maintenant que le titulaire était encore en vie en 252.

Quoi qu'il en soit, il paraît infiniment plus probable que le gentilice d'Odainat soit hérité. Accordé certainement par Septime-Sévère, il ne pouvait l'être qu'au père de celui qui restait en activité un demi-siècle plus tard. Sénateur romain et en même temps exarque, titre passablement vague mais qui implique un commandement militaire en dehors de l'armée romaine régulière³¹, Odainat apparaît comme un personnage puissant, maître de fait de sa ville dans le cadre de l'Empire. Dans l'historiographie moderne, il passe pour cet Odainat l'Ancien qui a trouvé la mort à l'instigation de Gallien et par les œuvres de Rufin, comme le raconte notre texte 12. Cet événement devrait se produire entre 252 (inscription 13) et 258, date des inscriptions 5-9 qui présentent Odainat le Jeune dans sa qualité de consulaire, c'est-à-dire, à l'époque, gouverneur de province, certainement de la Syrie Phénicienne dont relevait Palmyre. Rufin ne saurait être dans ce cas ni Q. Aradius Rufinus, gouverneur de la même province, puis de Coelesyrie, vers 230³², ni Coc(ceius) Rufinus, gouverneur d'Arabie en 261/2³³. Cependant, la fonction d'exarque est assurée déjà en 251 par le sénateur Septimius Hairan fils d'Odainat. Cette difficulté a été vue par Waddington qui proposa de corriger le texte reçu³⁴ : le plaignant serait d'après lui Hairan, successeur de son père, et l'empereur en question serait Trébonnien Galle (251-253). On conçoit mal, pourtant, la raison de l'élimination du père si le fils devait rentrer immédiatement dans les mêmes fonctions. Avec notre inscription 13, Hairan serait même associé à toutes ces fonctions du vivant de son père. Pour sauver l'interprétation traditionnelle, il faudrait admettre qu'Odainat le Jeune aurait gardé la situation qui était celle d'Odainat l'Ancien en 252 et jusqu'à sa mort sous Gallien, après

30. M. GAWLIKOWSKI, *Syria* 48 (1971), p. 412-421; J. T. MILIK, *Dédicaces*, p. 270-277; H. INGHOLT, *op. cit.*, p. 128-130.

31. Cf. *RE* VI, 2 (1909), 1552-3. Ce n'est que sous Justinien que le titre commence à désigner un haut commandement, après avoir occasionnellement servi aux officiers subalternes de cavalerie.

32. *Année épigr.* 1971, 490, cf. J.-P. REY-COQUAIS, *JRS* 48 (1978), p. 66.

33. D'après A. ALFÖLDI, *Berytus* 5 (1938), p. 80, note 6, mais cf. H. G. PFLAUM, *Syria* 34 (1957), p. 141 et M. SARTRE, *Trois études sur l'Arabie romaine et byzantine*, Bruxelles 1982, p. 56 et 93.

34. *Inscriptions grecques et latines de la Syrie*, Paris 1870, p. 599, n° 2600.

la disparition de son frère Hairan associé au pouvoir de son père ; qui plus est, il serait promu par le même Gallien à des responsabilités autrement plus importantes que celle de « chef de Palmyre ».

Plus convaincante paraît l'interprétation de Mommsen, soutenue par A. Alföldi³⁵ : c'est l'assassinat d'Odainat roi des rois, en 267/8, qui était l'objet du procès intenté devant Gallien, juste après les faits. Elle est d'ailleurs confirmée par un fragment de Jean d'Antioche, qui attribue l'assassinat de l'époux de Zénobie à Gallien, même si la phrase en question est reprise à Zosime qui ne mentionne pas le nom de Gallien³⁶. La version de l'Histoire Auguste, qui parle d'un cousin nommé Maeonius comme assassin (sans doute un Ma'nai, si le nom n'est pas inventé comme si souvent dans cette source), n'est évidemment pas en contradiction avec cette exégèse : le fragment *post Dionem* indique bien un complot orchestré par Rufin, et non une exécution légale. On voit d'ailleurs très bien que l'ascension d'Odainat, en particulier ses prétentions à la royauté, ont dû paraître dangereuses à Gallien, malgré les services rendus par le prince de Palmyre.

Parmi plusieurs fils du roi Odainat que nous connaissons³⁷, aucun ne portait le nom de son père. C'est donc sur ce point que la tradition consignée par le texte 12 s'avère inexacte : le plaignant ne pourrait être que Wahballat. Comme il était encore mineur, il n'agissait pas personnellement, d'où la confusion du nom.

Arrivés à ce point de notre enquête, il convient de nous interroger sur l'historicité d'Odainat l'Ancien. Elle nous paraît assez fantomatique : en l'absence de filiation dans les inscriptions 5-9 qui parlent indiscutablement du conjoint de Zénobie, rien n'empêche d'attribuer au même personnage les inscriptions 1-3 et 13. Abstraction faite de l'inscription 11, posthume, celles qui sont datées couvrent la période de 252 à 258, la carrière d'Odainat étant terminée en 267/8. L'exarque de 252 aurait ainsi accédé à la charge de gouverneur, probablement la même année 257/8 où le titre est célébré par une impressionnante série de dédicaces. Elles donnent également à Odainat le titre de « seigneur » qui valait bien celui de « chef de Palmyre ».

Reste seulement l'inscription de Tyr, qui, de l'avis d'H. Seyrig, ne saurait être postérieure aux Sévères³⁸. La ville qui honore « le clarissime Septimius Odainathos » s'y intitule en effet *Septimia colonia metropolis*, titre qu'elle porte sur ses monnaies à partir de 198, mais point après le règne d'Alexandre Sévère. L'argument est loin d'être conclusif, car des villes de la Mésopotamie romaine gardent le même surnom encore plus tard, telles Nisibe et Singara sous Philippe ou Rhesaina sous Trajan Déce, alors que Laodicée de Syrie le détient encore sous Trébonnien Galle³⁹. De toute façon, l'honneur

35. Th. MOMMSEN, *Röm. Geschichte* 5¹, p. 436, note 2 ; A. ALFÖLDI, *op. cit.*, p. 80.

36. *Joannis Antiocheni* frg. 152 (C. MÜLLER, *FHG* IV, p. 599) et ZOSIME I, 36, 4.

37. H. SEYRIG, Les fils du roi Odainat, *AAS* 13 (1963), p. 159-172.

38. *Ibidem*, p. 162, note 1 ; cf. H. INGHOLT, *op. cit.*, p. 121-122.

39. B. GALSTERER-KRÖLL, *Untersuchungen zu den Beinamen der Städte des Imperium Romanum, Epigraphische Studien* IX, Bonn 1972, p. 138 (villes de Mésopotamie), p. 141 (Laodicée).

rendu à Septimius Odainat serait une bonne occasion de sortir ce titre, même s'il n'était plus d'usage courant.

En fin de compte, aucun témoignage ne permet d'affirmer qu'Odainat l'Ancien ait jamais existé. Tous peuvent, en revanche, se rapporter au seul Odainat qui joua un rôle historique connu. Il paraît ainsi indiqué de renoncer à ce dédoublement d'Odainat et de restituer une seule carrière depuis celle de sénateur et exarque jusqu'à celle de roi des rois.

Dans cette hypothèse, l'exarque Hairan ne serait plus ni le frère ni le père d'Odainat. En effet, la version palmyrénienne de l'inscription 13 emploie le mot pour « fils » entre les noms de Hairan et de Wahballat ; ainsi le père d'Odainat, bien qu'homonyme de l'exarque Hairan fils d'Odainat, était différent de lui. La généalogie pouvait bien être abrégée, mais seulement à partir du grand-père, Nasôr étant dans ce cas un ancêtre assez lointain. On retrouve en effet ce nom à la fin de la généalogie du prêtre Hairan fils de Nasôr, établi à Doura-Europos en 159, encore sous la domination parthe⁴⁰.

Si Odainat avait succédé à Hairan, ce serait pour prendre la place d'un parent assez éloigné, cousin ou oncle au second degré. La date de cette succession serait, du même coup, établie : entre octobre 251 et avril 252.

Cependant, il convient d'examiner une autre possibilité : l'exarque Hairan ne serait-il pas identique au fils d'Odainat, attesté par ailleurs en 257/8 par les inscriptions 5 et 6 ? A cette date, Odainat n'est plus qualifié d'exarque, mais de « clarissime consulaire », non seulement en tant que père du « clarissime Hairan », mais aussi par trois dédicaces personnelles qui émanent des associations d'artisans (7 et 9).

Si le titre vague et sans doute suspect d'exarque est alors abandonné, les dédicants l'appellent, non moins vaguement, « leur seigneur », en grec « despotès ». Cette série uniforme d'inscriptions datées de la même année permet de supposer que la qualité de consulaire venait de lui être attribuée, avec le gouvernement de la province de Syrie Phénicienne ; ce serait également une bonne occasion pour la ville de Tyr, métropole de cette province, d'adresser à Odainat la dédicace discutée tout à l'heure (n° 3).

Certes, Hairan était déjà en 251 « clarissime sénateur », alors que les inscriptions de 257/8 s'adressent simplement au « clarissime ». Cependant le protocole des inscriptions relatives à Odainat tend à montrer que les deux titres étaient considérés comme équivalents : sans parler de celle de Tyr, dont la date n'est pas après tout assurée, l'inscription de 252 qui s'adresse au « clarissime exarque » paraît postérieure à l'inscription funéraire (n° 2) qui, elle, mentionne la qualité de sénateur. Ainsi, Hairan serait sénateur en même temps qu'Odainat, quitte à être appelé en 258 « clarissime fils du clarissime consulaire ».

40. M. GAWLIKOWSKI, *Berytus* 18 (1969), p. 107-109, où la généalogie proposée est conforme aux opinions reçues.

Cette hypothèse ferait l'économie d'un prince de Palmyre qui aurait précédé Odainat sans être son ascendant, et qui serait attesté par une seule inscription. On n'oubliera pas que, quelques années plus tard, Odainat s'enhardit au point de prendre le titre de roi des rois, en l'attribuant aussi à son fils Hérodien, mort en même temps que lui en 267/8 (inscr. 10). Ne serait-il alors possible qu'il ait de la même façon associé son autre fils, Hairan, à cet « exarchat » de fantaisie ? Titre éphémère, attesté par le hasard des découvertes quelques mois plus tôt pour le fils que pour le père, titre que celui-ci abandonne pour accéder à la charge de gouverneur et bientôt celle de « correcteur de tout l'Orient », avant de viser plus haut encore, lorsque la victoire sur Sapor lui donnera les moyens de prétendre à la royauté. Après tout, le titre royal d'Odainat n'est attesté qu'après sa mort (inscription 11), alors qu'il l'est plus tôt sans doute pour son fils Hérodien (inscription 10). Bien que non daté, ce dernier texte semble en effet célébrer cette élévation juste après la victoire persique. La restitution du mot [δε]σ(π)ολνης, se rapportant à Zénobie, n'implique nullement le règne personnel de celle-ci, même si D. Schlumberger qui a proposé cette lecture en a jugé autrement.

Résumons, pour terminer, la carrière d'Odainat telle qu'elle se présente au bout de ces considérations. Né vraisemblablement vers 220, en tout cas trop tard pour tenir son gentilice de Septimius directement de Septime-Sévère, il l'hérita nécessairement de son père Hairan dont nous ne savons rien par ailleurs. Promu sénateur, probablement sous Philippe l'Arabe (244-249), il assumait, sous le même règne ou dans les années troubles qui suivirent, le pouvoir sur Palmyre. Ce pouvoir s'exprimait par un titre de circonstance et plutôt vague, celui d'exarque. Sans contester directement la souveraineté romaine, Odainat aurait déjà songé à fonder sa dynastie, en associant à sa charge son fils Hairan, lui-même déjà sénateur, et ceci dès 251 au plus tard. Valérien le nomme gouverneur de la Syrie Phénicienne, en 257/8 ou peu avant, tout en exigeant, apparemment, l'abandon du titre usurpé à moins qu'il n'ait été simplement jugé dépassé par la nouvelle dignité. A la faveur de la guerre persique où il a rendu d'insignes services, après avoir supprimé l'usurpateur Quietus à Émèse, et non content de la dignité de « correcteur » accordée par Gallien, Odainat s'arrogea le titre royal. Il y associa son fils Hérodien, peut-être identique à Hairan précédemment attesté. C'est ce qui causa sa perte : l'empereur Gallien inspira un complot, agencé par Rufin. Odainat et Hérodien sont massacrés en 267/8. La veuve Zénobie hérita le pouvoir au nom de son fils mineur. L'histoire de l'ultime usurpation, celle de la pourpre impériale, est trop bien connue pour être répétée ici.